



République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN - COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025

Le vendredi 04 juillet 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul REGNIER, Maire.

Présents : Jean-Paul REGNIER, Edwige MENUSIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Luc BOCCALINI, Juliette BORGHINI, Johan FINCK, Christelle MAIGNAN, Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET

Représentés : Christian MULLER par Luc BOCCALINI

Absents et excusés : Thibaud LAMOTTE

Ordre du jour :

- Remplacement du véhicule communal,
- Acquisitions de parcelles,
- Informations/questions diverses.

Secrétaire de la séance : Olivier PIGUET

Délibérations du conseil :

Le compte rendu de la réunion du 27 mai 2025 est adopté.

Remplacement du véhicule communal

Le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule PEUGEOT EXPERT n'est plus en état de rouler (première mise en circulation : le 24/09/2009).

La municipalité réunie le 21 juin a examiné la proposition du garage CHRETIEN :

Marque modèle : Peugeot Partner 1.6 hdi 90 L2 SANS ADBLUE

Année : 02/2016

Kilométrage : 117 000 Km

Véhicule long avec banquette cloison mobile ou amovible

Garantie : 6 mois

Distribution faite, aucun frais à prévoir

Prix 11900 euros ttc incluant:

- Peugeot partner 1.6 hdi 90cv
- Crochet d'attelage
- Galerie, triangle et gyrophare
- Carte grise

Après en avoir débattu, par 8 voix POUR et 3 abstentions (Juliette BORGHINI, Johan FINCK et Olivier PIGUET) le Conseil Municipal décide de :

- valider la décision de la municipalité d'acquérir ce nouveau véhicule auprès du garage CHRETIEN, qui l'a déjà mis à disposition de la Commune
- céder le PEUGEOT EXPERT au garage CHRETIEN SAS pour un montant minimum de 100 €,
- porter au budget l'acquisition et la vente de ces véhicules
- autoriser le maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

Acquisitions de parcelles

Le maire revient sur la décision du conseil municipal du 27 mai dernier concernant la procédure d'abandon manifeste pour les parcelles à Varney.

Les époux JACQUES, voisins de la parcelle 529 AH n° 27 se sont fait connaître auprès du mandataire judiciaire de Mme MOREAU Jacqueline, propriétaire, pour acquérir ce terrain. Après avoir reçu les époux JACQUES, le maire propose de leur laisser la priorité d'achat étant entendu qu'ils recèderont à la commune la partie haute de la parcelle où se situe un puits perdu recueillant les eaux de pluie de la voirie, et la partie basse de la parcelle permettant ainsi la continuité environnementale et la sécurité des personnes compte tenu des chutes d'arbres.

Par ailleurs, le maire propose l'acquisition de la parcelle 529 AH n°21 de 10a 32ca à Mme Jacqueline MOREAU au prix de 260 €, ainsi que la parcelle 529 AH n°9 de 6a 62ca auprès de l'indivision BAUDIN au prix de 140 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la mise en œuvre de ces opérations foncières et mandate le Maire pour les mener à bien.

DIA

Le Maire rend compte des DIA (Demandes d'Intention d'Aliéner) transmises à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud :

Parcelles	Contenance	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Prix
AA 83	3a 25ca	100 rue du Quai Militaire	Mr NICOLAS et Mr TROMPETTE	SCI FCF	9 000 €
090 AH 125	1a 56ca	12 rue Basse	Mr Dominique ERARD	Mr Olivier PIGUET	62 000 €
090 AH 252 à 256	53a 70ca	4 rue Haute	M. et Mme KADEM	M. et Mme ZOUAK-GUYOT	340 000 €
AC 186	4a 26ca	2 rue du 46 ^{Eme} RI	VICTORION Fabrice	M. QUINET et Mme GUILLAUME	172 000 €

Communauté d'Agglomération : proposition adhésion à un groupement de commande pérenne.

Après échange, la proposition est adoptée à l'unanimité et le Maire est autorisé à signer la convention.

Informations/questions diverses

- **Demande d'accès sur domaine public**

Le Maire indique avoir été sollicité par un riverain du monument aux morts de Varney pour ouvrir un portillon sur la parcelle communale afin d'avoir un accès direct à son jardin. S'agissant d'un passage sur un espace vert, cette demande est rejetée à l'unanimité.

- **Travaux pour la sécurisation de la traverse de Bussy**

Monsieur Gérard Mercier indique que les travaux réalisés à la sortie de Bussy vers Mussey ne donnent pas satisfaction quant à l'objectif recherché de limiter la vitesse des usagers. Une expérimentation a été réalisée, marquée par des actes d'incivilités récurrents, qui conclut à une alternative :

Réaliser une chicane dans les limites expérimentées avec une prolongation par une ligne de guidage central ou réaliser un plateau surélevé.

Il est décidé de chiffrer ces deux propositions, et de rencontrer les professionnels locaux (agriculteurs et transporteurs routiers) pour voir comment une installation de ce type n'impacte pas leur activité.

- **Devis installation de panneaux et marquage au sol**

Après avoir examiné plusieurs projets de signalisation pour la mise en place de panneaux et marquage au sol), le Conseil Municipal retient :

- Installation d'un panneau « impasse » pour l'accès à la rue des Côtes, sans autre indication et mise en place du panneau « demi-tour impossible », dont l'emplacement sera à préciser.
- Marquage au sol dans le cadre d'un forfait de réalisation avec l'entreprise EST GIROD dont un STOP rue du Panama et des signalisations horizontales effacées suivant un listing à établir.

- MAM : demande de prise en charge de 22 m2 en raison d'une fuite et travaux aménagement extérieur : **après échange, la demande est rejetée, 4 abstentions**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Président de séance

Secrétaire de séance

signé



signé